



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 7 MARS 2019

## UN NOUVEAU POUTES POUR DE NOUVELLES REGLES DEMOCRATIQUES ?

**Suite à l'avis favorable sous réserve rendu par le Commissaire enquêteur au Préfet de la Haute-Loire, les associations de protection de la Nature et de la Pêche de la Haute-Loire demandent la réalisation rapide du projet "Nouveau Poutès optimisé", mais exigent des améliorations et des garanties sur les plans techniques et sur la gouvernance.**

Même si l'effacement total de « l'obstacle Poutès » resterait pour nous la meilleure garantie de sauvegarder l'Allier sauvage, avec une libre dynamique fluviale, une évolution naturelle et un retour des grands poissons migrateurs, le projet actuel est à ce jour le seul projet faisable qui trouve à la fois un large soutien de la population locale, des élus, d'EDF et d'importantes associations de protection de l'environnement et de la pêche du département de Haute-Loire.

Le projet Nouveau Poutès Optimisé est le résultat d'un compromis élaboré durement entre différents acteurs majeurs du département de la Haute-Loire. Il permet de garantir la restauration de l'Allier à la fois sur 3 km en amont (grâce à la réduction de la longueur de la retenue) et sur 16 km en aval (par la recharge des sédiments et du débit augmenté). Le projet permet la remontée et la dévalaison des poissons migrateurs tels que le Saumon et donc un accès amélioré aux frayères historiques en amont du barrage, ainsi que la production hydroélectrique. Notons également que durant 3 mois de l'année, le Saumon retrouvera des conditions proches de celles connues pendant des milliers d'années avant l'arrivée du barrage, grâce à une ouverture complète des vannes et un arrêt simultané de la production hydroélectrique... une première en France !

Ce projet contribuera significativement à la transition énergétique, au contraire des micro-centrales hydroélectriques qui fleurissent actuellement partout et dont la production d'énergie est dérisoire, et il permettra ainsi de contribuer de façon conséquente aux objectifs nationaux de production fixés à 40% d'énergie renouvelable à l'horizon 2030.

Toutefois, compte-tenu des enjeux environnementaux et de l'exemplarité qu'EDF souhaiterait incarner à travers la modification du barrage de Poutès, il est impératif de proposer au « Nouveau Poutès Optimisé » des améliorations techniques et une meilleure gouvernance.

Les associations demandent donc au Préfet d'aller plus loin que les réserves exprimées par le commissaire enquêteur et que les 5 points suivants soient impérativement inscrits dans l'amendement de la concession :

1. Création d'un comité de décision qui, chaque année, définira de manière collégiale et transparente, les dates de début d'ouverture totale des vannes, la durée d'ouverture minimale et de son extension éventuelle.
2. Définition des acteurs principaux intervenant dans les prises de décisions.
3. Evaluation obligatoire du projet après, au maximum, 8 années de fonctionnement (et non pas 17 ans), et révision éventuelle.
4. Obligation d'un bilan complet après la première année de fonctionnement du dispositif de franchissement, notamment en ce qui concerne l'ascenseur amélioré et la dévalaison.
5. Possibilité de réduire le délai d'évaluation à 4 ans, si on constate un dysfonctionnement des dispositifs de franchissement lors du premier bilan au bout d'une année de fonctionnement.

➤ Plus d'infos sur le projet : <http://www.nouveau-poutes.fr/fr> ou <https://www.ern.org/fr/poutes-barrage/>

➤ Contacts :

*Roberto Epple, Président SOS Loire Vivante - ERN France 06 08 62 12 67*

*Jean-Jacques Orfeuvre, Vice-Président REN 43 06 74 46 17 60*

*Lionel Martin, Président de la Féd. Pêche Haute Loire 06 89 35 17 44*